

### ► Réservation

La réservation à tous les accueils périscolaire (matin, midi et soir) est **obligatoire**, pour une bonne organisation mais aussi afin d'ajuster le nombre de repas et de goûters et de limiter ainsi le gaspillage alimentaire

Il est demandé d'effectuer vos réservations via le portail famille : <https://mairie-carnac.portail-defi.net>, sinon un feuillet est disponible entre chaque période de vacances scolaires sur le site de la Ville de Carnac ou au Pôle Education Jeunesse.

### ► Un règlement intérieur

Depuis janvier 2023, un **règlement intérieur** validé en conseil municipal est appliqué. Vous pourrez le retrouver via le site de la Ville de Carnac ou sur le portail famille.

### ► Tarifs

Tarifs en fonction du quotient familial. Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation.

| Quotients familiaux | Repas Carnacois | Repas Extérieur | Accueil Périscolaire |
|---------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| Inférieur à 629 €   | 3.76 €          | 4.72 €          | 0.93 €               |
| De 630€ à 959 €     | 3.88 €          | 4.84 €          | 1.03 €               |
| De 960€ à 1199 €    | 3.97 €          | 4.93 €          | 1.08 €               |
| De 1200 à 1439 €    | 4.07 €          | 5.03 €          | 1.13 €               |
| De 1440€ à 1799€ €  | 4.20 €          | 5.16€           | 1.24 €               |
| Supérieur à 1800€   | 4.32 €          | 5.28 €          | 1.37 €               |

Tarif du goûter : 0.43 €

Toute absence et tout repas réservé est facturé. Toute modification est gratuite jusqu'à 48h à l'avance

#### Concernant l'Accueil Périscolaire :

Le montant facturé pour les élèves utilisant le transport scolaire est d'1 heure plus le goûter.

Le montant facturé de l'accueil du soir n'excèdera pas 2 heures de présence.

Majorations : 1.50 € par activité non réservée  
1.50 € par quart d'heure de retard après 18h30

Réductions : Moins 10% pour le second enfant et 20% à partir du troisième enfant (ordre de naissance).

### Qui fait Quoi ?

► L'inscription à l'école publique Les Korrigans ainsi qu'aux accueils périscolaires (matin, midi et soir) s'effectue en mairie auprès du Pôle Education Jeunesse. C'est un guichet unique qui centralise vos inscriptions et facturations pour les activités de vos enfants.



#### La journée de votre enfant

|             |                    |
|-------------|--------------------|
| 7h30 à 8h20 | ● Accueil du matin |
| 8h20 à 12h  | Temps scolaire     |
| 12h à 13h20 | ● Pause Méridienne |
| 13h20 à 16h | Temps scolaire     |
| 16h à 18h30 | ● Accueil du soir  |

#### ► Sur les temps Scolaires

Les élèves sont sous la responsabilité de l'Education Nationale (équipe enseignante et direction de l'école)

#### ● Sur les temps Périscolaires

Les enfants sont sous la responsabilité de la Ville de Carnac (élus, directeur et animateurs communaux)

#### ≡ Réservation du Périscolaire

A chaque début d'année scolaire : vous complétez la **fiche de renseignements**, valable aussi bien pour l'école que pour les accueils périscolaires (matin, midi et soir).

Vous réservez à l'avance les **repas et accueils du matin et soir** via le **portail famille**. Simple d'accès, vous pourrez inscrire et désinscrire jusqu'à 48h avant, modifier vous-même vos renseignements (changement d'adresse, vaccination de vos enfants...) et accéder à des informations (menus, actualités..).

Vous recevez une **facture mensuelle** après échéance pour toutes les activités municipales, à régler auprès du Trésor Public d'Auray (prélèvement automatique possible ou Payfip...). N'hésitez pas à signaler dans les meilleurs délais toute erreur.



ECOLE LES KORRIGANS  
Directrice : Mickaël CARRIC  
02.97.52.08.26  
ec.0560758v@ac-rennes.fr



POLE EDUCATION JEUNESSE  
Responsable: Béatrice KERBRAT-NORMAND  
02.97.52.08.97  
k.leglaunec@carnac.fr

# Modalités des Accueils Péri-scolaires

## ▶ Stationnement et traversée en Sécurité



- Un **policier municipal** est présent aux horaires d'entrée et de sortie scolaire,
- Le stationnement est à prioriser autour de l'ancien restaurant scolaire,
- Il est interdit de se stationner même momentanément devant l'école, le portail d'accès au restaurant scolaire et le parking du dentiste (**pas de dépose minute**).

## ▶ Accueil du matin et du soir

Un animateur accueille votre enfant entre 7h30 et 8h20 dans la «petite maison». Après l'accueil du matin, les élèves de maternelle sont confiés à leur enseignante dans leur classe. Pour les élèves d'élémentaire, le relais avec les professeurs de l'Education Nationale se fait sur la cour.

Après 16h et jusqu'à 18h30, les animateurs vont chercher les élèves directement dans les classes.

GOÛTER  
ÉQUILIBRÉ !



**Le goûter est pris au restaurant scolaire.** Ce goûter respecte l'équilibre nutritionnel, il se compose de produits laitiers, céréaliers et de fruits. Deux fois par semaine, il est « fait maison ». A 16h30, après le goûter, vous pouvez venir chercher votre enfant dans les lieux d'accueils.

Tous les soirs, un animateur propose une **activité différente**.

A partir du CP, un temps est réservé pour effectuer les **devoirs, uniquement sur inscription en début d'année**. Il est précisé que les parents gardent leur prérogative en terme d'accompagnement du travail scolaire de leur enfant.

## ▶ Pause méridienne et repas

La pause méridienne est un moment important pour prendre des forces avant les apprentissages scolaires de l'après-midi. De 12h à 13h20, les élèves déjeunent au restaurant scolaire puis les plus petits vont directement à la sieste tandis que les plus grands se voient proposer une activité récréative organisée par un animateur.



### Bien manger au Restaurant Scolaire

#### ▶ Equilibre nutritionnel

Dans le respect des recommandations nutritionnelles, les menus sont établis par la diététicienne d'AGORA, prestataire de la ville de Carnac.

Les menus et goûters sont disponibles sur le site de la Ville de Carnac et sur le portail famille, rubrique « actualités ».

#### ▶ Des approvisionnements sains et Bretons

**55%** de **Produits Biologiques**, dont le pain et les œufs et **100%** des fournisseurs sont **Bretons**.

#### A chaque repas :

- 1 entrée,
- 1 plat constitué d'un apport protéinique, de légumes et d'un féculent,
- 1 fromage à la coupe,
- 1 dessert ou 1 fruit.



#### ▶ Des repas élaborés sur place

La cuisine du restaurant scolaire est équipée pour travailler les produits frais et de saison. La confection des repas et goûters est réalisée le jour même par le cuisinier.

#### ▶ Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Pour les enfants atteints de troubles de santé, des adaptations sont étudiées.

Un rendez-vous spécifique est organisé avec la famille, le cuisinier et le responsable des accueils afin de prendre en compte les modalités de prévention et le protocole d'urgence.

Ce PAI est à renouveler chaque année.

#### ▶ Un service à table

Les Atsems et les animateurs servent vos enfants à table. Temps éducatif, ils incitent les plus jeunes à utiliser leur couteau à bout rond et invitent vos enfants à goûter à tout afin de découvrir de nouvelles saveurs.